

Pour être électeur, payer un impôt de trois journées de labeur

L'assemblée de La Tour-du-Pin adhère complètement aux décrets des « dignes représentants de la nation ». Ses membres se déclarent « prêts à verser leur sang » pour lutter contre ceux qui seraient « assez téméraires pour troubler l'harmonie qui règne entre l'auguste Assemblée nationale et le monarque si digne de l'amour de ses sujets ». Nous sommes en janvier 1790 et Louis XVI reste encore, pour un temps, « le bien-aimé ».

Il faut dire que cette démarche est tout à fait intéressée. L'Assemblée nationale est en train d'imposer à la France de nouvelles divisions administratives. Le bruit court que, dans le projet du nouveau département, il y aurait six districts : Le Pont-de-Beauvoisin, Bourgoin,

Crémieu, La Côte-Saint-André, etc. Et La Tour-du-Pin n'y figurerait pas !

Les notables turrinois expriment « leur profonde douleur devant cette nouvelle... ». Ils font tout pour que l'Assemblée reconnaisse que « La Tour-du-Pin doit avoir un district de préférence au Pont-de-Beauvoisin et même à Bourgoin ».

Pour être candidat aussi, il fallait s'acquitter de "la côte"

L'année précédente, le décret du 14 décembre avait réorganisé les nouvelles municipalités. Celle de La Tour-du-Pin devait se composer d'un maire, d'un procureur de la commune sans voix délibérative, chargé de défendre les intérêts de la commune, de quatre officiers municipaux char-

gés d'assister le maire et formant avec lui un conseil permanent et de 18 notables formant les membres du corps municipal. L'ensemble constitue un conseil général convoqué uniquement pour les affaires importantes et pour le budget.

En ce mois de janvier 1790, on procède aux élections de la nouvelle municipalité, qui doit remplacer l'administration consulaire. Pour être électeur, il faut payer un impôt équivalent au prix de trois journées de travail. Pour être candidat, il faut payer "la côte", cet impôt correspondant à 10 journées de travail. À La Tour-du-Pin, la journée d'homme est fixée à 20 sols. Il est encore très loin, le suffrage universel !

Jean-Jacques BUIGNÉ
d'après l'abbé MARTIN



Tout à coup, les Turrinois sortent des ténébres : même si c'est encore limité, on leur propose de voter. Alors, pour saluer ce nouveau souffle, en mai 1790, ils plantent, sur le Champ-de-Mars, un arbre de la liberté.